



SOCOTEC BELGIUM ASBL

## Nr 09392

03332				
Rapport d'inspection - Installation électrique domestique	BT / TBT e	existante		
N° de rapport: 23/1/02/16/01				
Concerne : ☑ contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique Type d'habitation ☐ appartement ☐ autres :				
Demandeur: Celtille N - Schain6				
Personne sur place: M. TSAB: C. code EAN de l'installation :				
Adresse de la visite: See TEIXHON, 4-446	06KM	to- Ho	Nopu	
Date de visite : 16/02/11 Date d'émission 16/02/11 Références clien				
Référentiel réglementaire : RGIE art. 🗆 271 🕱 276 bis et dérogations 💆 271 bis	□ 278			
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11				
<u>Description de l'installation visitée</u> :		0		
Tension d'utilisation : ✓ Protection générale du branche □3N400 V □3x230V □2x230V ▼ 1N400V  Nombre de tableaux : ✓ pu	Protection générale du branchement :			
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	offibio do on oc	into terrificado.	>	
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.	
Correspondances des schémas à l'installation		X		
Etat du matériel électrique installé		V		
Mesures de protection contre les contacts directs		V		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test  Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé		X		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		X		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la				
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		X		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		X		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			X	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations		X		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :		X		
Résistance de dispersion de la prise de terre :Ω		X		
Résistance de dispersion de la prise de terre :Ω	de l'agent SOC	OTEC BELGIUN	1 asbl.	
Manquements / Notes: VoiR ANNEXE	- 163			
The second second and the second seco				
3 U.S. ESSENDE O CHARGE SERVE SERVER DE LA DE LE DESCRIPTION DE SERVER DE LA SERVER	X 0 1018X X II			
essential and the same and authorities of partial section (1911) and the same of the same		ton or organizations of the	* (6) (*e)(4)	
M. Montre e a a transfer a la contra de la contra de la la contra de la contra del la contra		09 09 9000 30 30 3	27	
Conclusion:			AP	
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.C.I.E. Le prochain con le delai prescrit par la réglementation en vigueur.	trol <del>e périodi</del> qu	le est à effectuer	dans /SOCC	
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signa	complémenta ture de l'acte d	ire est à exécute de vente.	RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215	
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen d'émettre de conclusion. Un examen d'émettre de conclusion. Un examen d'émettre de conclusion.	complémentair	e est à exécuter	parte 273(fr)/	
Nom et visa de l'inspecteur : Nom et visa du Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,	e nandeur pour	réception :	0215-	
CLIFFARO sigreen.be	4		- V8	

www.certigreen.be Tél. 0471/580.708

SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BERUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinàve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N : 4968 23/170 215/01	
La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé.  Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz.  Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.	
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :	3
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :	
La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :	
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :	
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max.  Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).  Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.  Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :	
☐ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :	
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants : bat de d'in Volin Sans Converde.	<
Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :	(
Le type de câple d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: un per porton  Alborer de française de Terre  A singlablation electrique absolute à  leconditionner dons so falable aint pur  le collectrique el le molerief à park  fix e dons les rèples de l'ALT Suivant.  CUFFARO  Entre Domenico	RAP/SOCOTEC-annexe BT01(fr)/0609-V1
	4.04